



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 4, 11, 18 et 25 mai, 8, 15, 22 et 29 juin 2020

Permis de construire / démolition

- construction d'une piscine enterrée de 9 x 4.5 m, parcelle 118, chemin des Pâles 16
- pose d'un abri de jardin et création d'une piste de pétanque, parcelle 185, chemin des Pâles 12
- construction temporaire de serres, parcelle 354, route de Saint-Denis 22-24, délai 31.12.2020
- création de deux places de parc extérieures, parcelle 118, chemin des Pâles 16

A pris acte :

- du rapport de contrôle annuel de la commission cantonale de tir, suite à la visite du 29 août 2019 du stand de tir, avec la liste des éléments devant être mis en conformité par la société de tir
- de la reprise pour les écoles primaires dès le 11 mai en 2 groupes et selon l'horaire normal dès le 25 mai, impliquant un nettoyage journalier des locaux
- du passage de la commune au 1^{er} janvier 2021 de l'ancien triage du Veyron (157) au futur triage de la Senoge (154)
- des rapports d'analyse de l'eau potable des 4 et 27 mai 2020
- de la suspension du tir obligatoire hors du service 2020 pour les militaires astreints
- du résultat du contrôle de vitesse du 19 mai 2020 à la route de Cottens (476 véhicules contrôlés, 14 conducteurs dénoncés)
- de la profonde gratitude exprimée par le garde-pêche pour l'engagement exemplaire dont ont fait preuve les pompiers et les Municipalités à l'occasion de la lutte engagée pour la protection de la Broye de Vullierens suite à la pollution entraînée par un déversement accidentel de purin

A décidé :

- d'adopter les comptes 2019 qui présentent un excédent de revenus de fr. 42'688.75 sur un total de fr. 2'910'310.49
- d'accepter la réunion de biens-fonds des parcelles 72, 74, 76 et 77 sur la nouvelle parcelle 74, en vue de la constitution du DDP du quartier de la Laiterie
- de signer la convention de travaux et d'entretien conjointement avec la commune de Chavannes-le-Veyron et l'Etat de Vaud concernant le seuil du Veyron
- de nommer Mme Pierrette Pittet, municipale, en qualité de personne de contact pour le plan canicule durant la période du 1^{er} juin au 31 août 2020
- de signer les statuts du nouveau groupement forestier « Veyron-Léman » dont fera partie la commune dès le 1^{er} janvier 2021
- suite au dépassement de la limite de fr. 100'000.- de factures pour les postes EC/EU (46) et eau potable (81), de demander l'assujettissement de ces postes à la TVA pour 2020
- d'autoriser temporairement l'extension de la terrasse de la Maison de Ville, avec fermeture à 22h00
- d'accepter les modifications apportées au programme de tir dès le 4 juin 2020
- de maintenir la fête du 1^{er} août y compris le tournoi de pétanque organisé par la société de tir en faisant appliquer le plan de protection cadre COVID-19 pour les manifestations publiques

A adjugé les travaux / mandats :

- Lieu-dit « La Corasse » : plantation d'une haie, TerraSport SA, Allens
- Dossier d'auto-contrôle de distribution de l'eau potable (établissement d'un plan d'urgence en cas de pollution de l'eau) : Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA, Cossonay

La Municipalité